

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0707 Société : R.A.M
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : AIT LAKHDAR Mehdi
Date de naissance : 01/01/1944
Adresse : 36 Abou Ishak el ouajjaj apt 6
Maarif Casablanca
Tél. 0663607838 Total des frais engagés : 854,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25/07/2023

Nom et prénom du malade : Ait Lakhdar Nadia Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : SE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : SE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

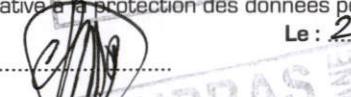
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 24/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/10/2023	G	G		R. MIEROUET Hamida Neurologue

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Gournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ANI MERYEM Norman S.A.S. Angle Rues Tabarani Télé: 092028174 N°: 250560	23/10/2023	588,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE MAARIF 400, B. Brahim Roudani - CASA Tel: 0522 23 35 61	19/10/23	B180+PC	266,20 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G D 00000000 B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

23 - 10 - 2023

Myc Ait lohipdar Novia

294,00 Dh

① Immurel 50 mg

01 - 0 - 01

1's

Aj di 03 mois

1
fotel

588,00

IMUREL® 50 mg, comprimé pelliculé
Boîte de 100
AMM N° 483/17 DMP /21/NRQ
PPV: 294,00 DH
Distribué par Laboratoires
SOTHEMA BOUSKOURA
Sous licence des laboratoires ASPEN

6 118001 071456

IMUREL® 50 mg, comprimé pelliculé
Boîte de 100
AMM N° 483/17 DMP /21/NRQ
PPV: 294,00 DH
Distribué par Laboratoires
SOTHEMA BOUSKOURA
Sous licence des laboratoires ASPEN

LAMRANI MERYEM
Pharmacie des Familles Angle Rues
Sous licence des laboratoires ASPEN
Imam Tabarani
Casablanca - Tel: 0522.25.05.60

SIMMA Kaoutar
Médecin Interna
CHU Ibn Rochd - Casablanca



IBN ROCHD
الدار البيضاء
Casablanca

Royaume du Maroc

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd
Hôpital Ibn Rochd - Casablanca

المملكة المغربية
المركز الإستشفائي الجامعي ابن رشد
مستشفى ابن رشد - الدار البيضاء



وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

BILLET D'EXAMEN

Date : 25/07/23

Prénoms - Nom du malade : Ait Lakhda Nadia

Service : 230 N° d'admission :

Renseignements Cliniques	Résultat d'Examen
NFS - dg ASAT - ALAT	

Le médecin traitant

Dr. MAHROUCHE
Neurologue
CHU Ibn Rochd Casablanca

Tél. : 05 22 48 20 20 / 05 22 48 30 30
Fax : 05 22 29 94 83

مختبر التحاليل الطبية المعريف
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES MAARIF

Dr. Abderrazzak ZIZI
 Pharmacien Biologiste
 Diplômé de la Faculté de Pharmacie de Reims



Casablanca le : 19-10-2023

Mlle AIT LAKHDAR Nadia

Code : 16080113

Référence : A231000414

Du : 19-10-2023

Prescripteur : Dr MAHROUCHE HAMIDA

Normes

Antériorités

HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME

Numération Globulaire

			25-07-2023
Hématies	4.2	M/mm ³	4.4
Hémoglobine	13.3	g/dL	13.3
Hématocrite	40	%	40
VGM	95	μ ³	91
TCMH	32	pg	30
CCMH	33	g/100mL	33

Formule leucocytaire

Leucocytes	3 460	/mm ³	3 670
Neutrophiles	57 %	soit	1 972 /mm ³
Eosinophiles	2 %	soit	69 /mm ³
Basophiles	0 %	soit	0 /mm ³
Lymphocytes	31 %	soit	1 073 /mm ³
Monocytes	10 %	soit	346 /mm ³

Numération plaquettaire

Plaquettes	203 000	/mm ³	203 000
Volume Plaquettaire Moyen	10.1	fl	10.0



مختبر التحاليل الطبية المعاشر
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES MAARIF

Casablanca le : 19-10-2023

Mme AIT LAKHDAR Nadia

Code : 16080113

Référence : A231000414

Normes

Antériorités

BIOCHIMIE SANGUINE

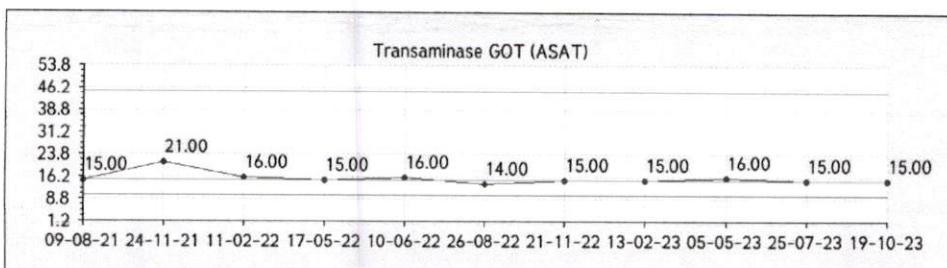
25-07-2023

Transaminase GOT (ASAT)

15 UIL

(10-45)

15



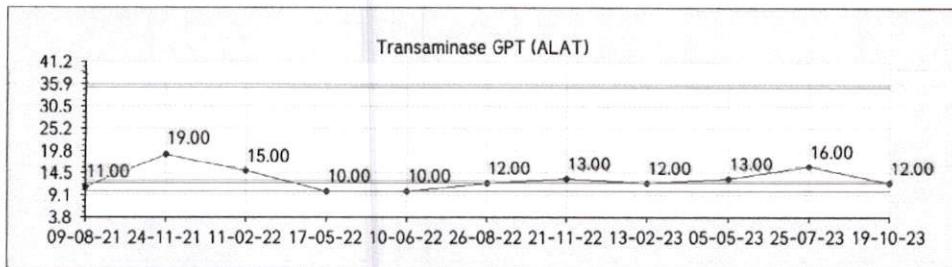
25-07-2023

Transaminase GPT (ALAT)

12 UIL

(10-35)

16



مختبر التحاليل الطبية المعاريف
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES MAARIF

Dr. Abderrazzak ZIZI
Pharmacien Biologiste
Diplômé de la Faculté de Pharmacie de Reims



Casablanca le 19-10-2023

Mlle AIT LAKHDAR Nadia

FACTURE N° A231000414

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Traitemet échantillon sanguin	E25	E
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B
0216	Numération formule	B80	B

Total des B : 180

TOTAL DOSSIER : 266.20 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
deux cent soixante-six dirhams vingt centimes

